

L'an deux mille vingt-deux le 12 mai à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 06 05 2022

**PRESENTS** : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBRED, Jean-Christophe BONHOURE, Isabelle TICHON.

**ABSENT EXCUSE** : Christophe HOTIER.

**Election du secrétaire de séance** : Monsieur Patrick LARRIEU élu à l'unanimité des présents.

-----

Ordre du jour :

- **Approbation du PV du CM du 07/04/2022** et signature des feuillets de présence et du compte-rendu.
- **Délibération** relative à l'adhésion par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement (SIAEPA) de la région d'Arveyres au Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde (SMEGREG).
- **Délibération** relative au transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage Public ».
- **Point sur la préparation des travaux en cours.**
  - Ralentisseur route du Malartic,
  - Abribus scolaire,
  - Défibrillateur,
  - Passage piéton Côte de Jos.
- **Questions et informations diverses :**
  - Point Scènes d'été,
  - Point chemins de randonnées.

-----

1) - **Approbation** du PV du CM du 07/04/2022 et signature des feuillets de présence et du compte-rendu.

A la demande d'Isabelle TICHON et de Marie Bousquet des modifications sont à y apporter :

- Madame TICHON a procédé à la lecture du compte-rendu de « l'opération nettoyage » du chemin de Bouchet.

- Madame BOUSQUET a fait part de la demande d'achat de meuble de rangement pour l'école.

Sans aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) - **Délibération** relative à l'adhésion par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement (SIAEPA) de la région d'Arveyres au Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde (SMEGREG).

- Adoptée à l'unanimité des présents.

3) - **Délibération** relative au transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage Public ».

- Adoptée à l'unanimité des présents.

4) - **Point sur la préparation des travaux en cours :**

a. **Ralentisseur - Route du Malartic :**

Un ralentisseur va être installé par les employés communaux en respectant les normes en vigueur.

Trois panneaux de signalisation seront récupérés et un nouveau sera commandé pour signaler ce ralentisseur.

Un arrêté sera pris permettant la fermeture de la route à la circulation lors de la réalisation des travaux, afin de réaliser ceux-ci en toute sécurité.

b. **Abribus scolaire :**

Au regard du nombre d'enfants prenant le bus pour se rendre au Collège de Branne, il est possible que la Région Nouvelle-Aquitaine intervienne financièrement en faveur de l'équipement d'un abribus pour les arrêts de ligne scolaire.

Afin de pouvoir déposer le dossier de demande d'intervention financière, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur les éléments suivants :

- un reste à charge financière pour la commune de 10% du prix de l'abribus,
- la réalisation d'une dalle béton dite d'assise avant l'installation du mobilier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide les éléments précédemment énoncés concernant les conditions d'attribution à la charge de la Commune.

Concernant, le choix du mobilier le bénéficiaire a le libre choix de la marque de mobilier pour l'abri voyageurs. Pour un effet réseau, le modèle d'abri retenu par la commune sera harmonisé avec le modèle régional équipant les lignes structurantes. Les mobiliers devront être dotés d'une signalétique (bandeaux et/ou têtiers avec les noms de l'arrêt et de la commune) aux couleurs de la charte graphique et de signalétique régionale.

c. **Défibrillateur :**

Monsieur le Maire propose d'installer un défibrillateur dans la Commune, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Concernant, le choix de l'emplacement celui-ci sera à définir en tenant compte des préconisations du prestataire retenu.

La Gendarmerie et les Pompiers seront prévenus de son installation et de son emplacement.

d. **Passage piéton - Côte de Jos :**

Il est proposé de réaliser deux passages piétons. Le premier au niveau de la Gendarmerie et le second au niveau de Carrefour Market.

Pour le second passage piéton il faut demander une autorisation de travaux auprès du département.

Il est demandé de réunir la Commission Bâtiments Communaux, Urbanisme voies et chemins afin de prioriser les demandes. La réunion aura lieu le lundi 30 mai 2022 à 19 heures.

5) - **Informations et questions diverses :**

- **Point Scènes d'été :**

Le spectacle se déroulera dans la cour du Presbytère.

Un Food-truck sera présent pour les spectateurs et les comédiens.

**- Point chemins de randonnées :**

Madame Isabelle TICHON lit un compte rendu concernant les opérations de nettoyage du Chemin Granet. Il est demandé de positionner un panneau de chaque côté du chemin indiquant que celui-ci est interdit aux véhicules motorisés.

**- Logements Communaux :**

Monsieur Juan ANGUIA RODRIGUEZ et Madame Sandra MARTINEZ EXPOSITO ont prévenus la Mairie par courrier de leur souhait de quitter leur logement au 31 juillet 2022 ou au 31 août 2022. La commission logement se réunira le mardi 17 mai 2022 à 18h30.

**- Horaires de travail des agents administratifs et d'ouverture de la Mairie :**

Afin d'assurer la continuité de service pour les administrés de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 les horaires du service administratif et d'ouverture de la Mairie seront les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h	9h	9h	9h	9h	
12h					
12h30					
13h30					
15h					
17h00					
17h30					

Total: 35 heures  
fermé au public  
ouvert au public  
coupure repas

**- Permanences électorales des 12 et 19 juin 2022 :** le tableau des permanences a été établi.

**Tour de table des questions diverses :**

**\*Terrain de basket à Moulon :**

Un terrain de basket 3X3 vient d'être inauguré à Moulon et il est ouvert à tous.

**\*Association PoCli à Espiet :**

PoCLI est un Espace de Vie Sociale, un lieu de rencontres, de partages et d'échanges. Ils sont en recherche de bénévoles et si nous sommes en connaissance de personnes isolées il ne faut pas hésiter à les contacter.

**\*Ecole de danse :**

La Flash mob qui devait avoir lieu au mois de juin est reporté du fait de l'état de santé des professeurs de danse.

**\*SEMOCTOM :**

L'habillage autour des containers reste à la charge de la Mairie. Il faudrait sortir la palissade actuelle et retirer le container à habits.

**\*PLUI :**

La CDC est toujours à la recherche d'une personne affectée à temps plein pour l'élaboration du PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal).

**\*Presbytère :**

Il semblerait qu'il y ait des gouttières, à signaler au service technique.

**\*Local du stade :**

Les tuiles sur les Everites sont décalées, à signaler au service technique.

**\*Passage Pey du Prat :**

Il faudrait dégager les ronces et réparer la rambarde, à signaler au service technique.

**\*Parking en face de la Mairie :**

Il est demandé de réaliser une délimitation de l'emplacement de stationnement réservé aux campings cars.

Le Maire et plusieurs conseillers ont émis l'avis que cet aménagement ne s'impose pas, étant donné le peu de véhicules utilisant le parking.

**\*Réunion à la CDC :**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion à la CDC en présence du nouveau sous-préfet Matthieu DOLIGEZ ou il a été question de préserver l'urbanisme.

**\*Conseil d'école :**

Lecture est faite du compte-rendu du dernier conseil d'école.

Un certain nombre de travaux sont demandés. Monsieur le Maire se rendra sur place avec un employé communal pour étudier la faisabilité des différentes demandes, et en fonction des travaux à effectuer il sera fait appel à un architecte afin d'évaluer les coûts.

L'achat des meubles est en cours de réalisation.

Des devis sont en cours de réalisation pour le changement des extincteurs et des BAES.

**\*Marché :**

A l'occasion du premier anniversaire de la mise en place du marché à Grézillac un pot sera offert à 12 h par Monsieur le Maire.

Il est constaté que peu de personnes de Grézillac se déplacent sur le marché, il est proposé de réaliser un sondage le jour des élections pour en comprendre les raisons.

**\*Maison insalubre :**

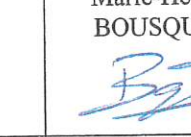

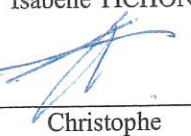
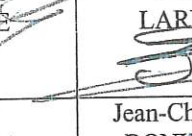
Le département est en charge du dossier, il est en train de mettre en place un service d'aide-ménagère. Visiblement, celles-ci ne souhaitent pas rentrer dans le logement pour y effectuer l'entretien au vu du nombre de déjections animales.

Il est proposé que la Commune fasse établir un devis pour un nettoyage général de la maison afin que par la suite les aide-ménagères puissent pénétrer à l'intérieur pour effectuer un nettoyage régulier.

**\*Grézillac en fête :**

L'association remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à l'organisation de la journée vide-greniers. Une seconde journée est envisagée au mois de septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h34.**

Claude NOMPEIX 	René PREVOT 	Serge MIO 	Marie-Hélène BOUSQUET 	Catherine THOMAS 
Alain GREIL 	Isabelle TICHON 	Guillaume LESPINGAL 	Catherine LABAYE 	Patrick LARRIEU 
Jean-Claude DUMONT 	Christophe HOTIER Absent excusé	Yohan GARCIA 	Didier NEBREDAS 	Jean-Christophe BONHOURS 